

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 12 DECEMBRE 2013

Afférents au Comité Syndical	227
En exercice	227
Qui ont pris part à la délibération	17

L'an deux mille treize

et le douze décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Le Comité Syndical du 06 décembre 2013, régulièrement convoqué par courrier du 25 novembre 2013 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 12 décembre 2013 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation

9 décembre 2013

Nombre de Membres présents : 17

Date d'affichage

12 décembre 2013

Monsieur Roger DERUE, Maire de Bouconville est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AMORTISSEMENTS
ACQUISITIONS 2013**

AMORTISSEMENTS ACQUISITIONS 2013

VOTE :

POUR : 17

CONTRE : 0

BUDGET ANNEXE SPANC

Un ordinateur complet Dell Optiplex 7010 pour un montant total H.T. de 1 236,00 € : amortissement sur 3 ans à compter de 2014, soit un amortissement de 412,00 € pour les années 2014, 2015 et 2016.

Un ordinateur complet Dell Optiplex 3010 pour un montant total H.T. de 1 382,65 € : amortissement sur 3 ans à compter de 2014, soit un amortissement de 460,88 € pour les années 2014 et 2015 et de 460,89€ pour l'année 2016.

Deux armoires à rideaux pour un montant total HT de 1 354,56 € : amortissement sur 5 ans à compter de 2014, soit un amortissement de 270,91 € pour les années 2014 à 2017 et de 270,92 € pour l'année 2018.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Un fourgon T5 de marque VOLKSWAGEN immatriculé sous le n° CY-481-FA pour un montant H.T. de 31.623,61 € : amortissement sur 5 ans à compter de 2014, soit un amortissement annuel de 6.324,72 € pour les années 2014 à 2017 et de 6.324,73 € pour l'année 2018.

BUDGET PRINCIPAL

Un serveur informatique avec sauvegarde pour un montant total T.T.C. de 11 868,47 € : amortissement sur 5 ans à compter de 2014, soit un amortissement de 2 373,69 € pour les années 2014 à 2017 et de 2 373,71 € pour l'année 2018.

**DELIBERATION
N° 2013/17**

Un système de gestion des appels téléphoniques pour un montant total T.T.C. de 11 375,16 € : amortissement sur 5 ans à compter de 2014, soit un amortissement de 2 275,03 € pour les années 2014 à 2017 et de 2 275,04 € pour l'année 2018.

Le Comité Syndical, par 17 voix pour et 0 voix contre, accepte ces dispositions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 12 décembre 2013